

Rappel :

17.5 Le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté qui détient une procuration valide, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

17.6 Les clubs qui ne sont pas représentés en assemblée générale sont frappés d'une amende de Fr. 100.-, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.

Seules les personnes mentionnées sur la liste des signatures remises au secrétariat en début de saison sont habilitées à représenter valablement leur club.

COMITE CENTRAL A.V.B.

La Secrétaire



Valérie KEES

Le Président



José FERNANDEZ UTGES

Method, le 2 mai 2019 / CC/vks

Annexes :

1. Rapport du Président Central
2. Rapport du Président technique
3. Rapport de la responsable de la Commission minis
4. Règlement technique
5. Propositions Lausanne-Ville/Prilly
6. Propositions Lausanne-Ouest
7. Proposition Blonay Basket
8. Propositions du comité

Saison 2018-2019

Rapport du Président Central

Chères amies, chers amis, actrice et acteurs du basket vaudois,

La saison 2018-2019 arrive à son terme. Je vous sou mets donc mon rapport annuel.

Le comité a continué son travail dans la refonte des compétitions minis, le sport-études, la détection et l'amélioration de nos sélections, l'année 2 du Tournoi Fédéral des Sélections, l'intégration des U7. Une réflexion sur des pistes sur le futur de l'AVB a été lancée par Luca Gradassi et nous avons lancé les fondations que Luca souhaite vous présenter lors de la prochaine APC.

Les deux clubs « mammoths » nés des anciens clubs de Lausanne, Morges, St-Prex et du club de Pully ont dû digérer leurs crises de croissance et un certain nombre de joueurs et d'équipes ont été perdus, ce qui était inévitable. Nous aurons encore besoin d'un peu de temps pour voir si une stabilité s'installe et si cette fusion a été bénéfique ou pas pour le basket vaudois.

Comme l'année passée, toutes les compétitions se sont bien déroulées. Les seniors masculins ont présenté 32 équipes y compris Collombey et Martigny (AVSBA). Pour les séniore s féminines, nous avons pu compter sur douze équipes plus Agaune et Collombey (AVSBA). Les championnats « jeunesse » se sont déroulés au niveau de la COBB pour les filles, au niveau de l'AVB et de la COBB pour les garçons. Le basket féminin nous inquiète toujours, malgré une augmentation des équipes féminines vaudoise.

L'ensemble des manifestations organisées cette saison de sont bien déroulées.

Cette année les coupes vaudoises minim es, benjamin(e)s et cadet(te)s se sont jouées à Yverdon, Gland, Blonay et Nyon puis les finales, avec les juniors et les seniors, à Dorigny (LUC). Je suis particulièrement heureux

de voir que quatre nouveaux clubs (par rapport à l'année précédente) ont organisé l'une de ces journées, ce qui permet de rendre notre sport plus visible auprès des autorités et du grand public.

Les tournois U7, U9 et U11 ont, comme l'année passée, été organisés dans d'autres salles.

Anne-Catherine, Dominique et toutes les personnes en charge du mini-basket ont fait un travail de titans, et le nombre de licenciés est en constante progression. Ce superbe travail atteint la limite des possibilités d'organisation des clubs, il devient difficile de trouver des salles, des bénévoles et des clubs en capacité d'organiser tous ces tournois. Une réflexion est en cours pour diminuer le nombre de journées (donc de matchs), pour éviter d'épuiser nos clubs. Je sais qu'une séance pour traiter ce problème va être organisée pour la saison 2019-2020 avec l'ensemble des clubs concernés et je ne peux qu'encourager tous ces clubs à y participer pour créer un planning qui convienne à tous. Je tiens à remercier très chaleureusement les clubs, les bénévoles, les arbitres formateurs et la commission mini pour l'organisation et le travail accompli. L'ambiance et les manifestations de joie, la concentration de tous les participants lors de ces événements nous confortent dans le but de continuer à proposer ces tournois, sans épuiser nos bénévoles.

Swissbasket, pour donner suite à une demande du président de l'ACGBA (Carmelo Lagana), a proposé et obtenu la fin de la COBB lors de sa dernière AG (25.05.2019).

Je vais contacter ce week-end (lors du TFS) les représentants de Swissbasket pour connaître les dates et les modalités des nouveaux championnats afin de vous informer sur les démarches qui vont concerner les équipes qui souhaitent aller aux Championnats Suisses Jeunesse, et du coup nous permettre d'organiser nos propres championnats. Les discussions que nous avons eues (l'AVB et ses clubs présents lors de la dernière rencontre) avec Swissbasket, nous ont permis de conserver la possibilité d'accueillir des équipes d'autres AR pour garder des championnats viables, en particulier dans le basket féminin.

J'espère pouvoir vous en dire plus lors de notre AG et nous allons participer avec Swissbasket à la réussite de ces changements pour le bien de nos jeunes basketteurs.

La structure sport-études vit la fin de sa deuxième saison. Les jeunes qui vont commencer en août 2019 (3^{ème} volée) ont été sélectionnés parmi les jeunes U12 qui sont venus à la détection de septembre 2018 et de plus en plus de jeunes et de parents sont intéressés par cette nouvelle possibilité offerte à nos jeunes. Nous aurons cette saison une structure complète et avons continué à apprendre. Nous allons encore modifier ou compléter certaines pratiques pour être meilleurs chaque année.

L'année passée je vous avais parlé d'une piste pour continuer cette formation après l'école obligatoire. Les contacts se sont poursuivis et nous allons passer maintenant à la demande officielle auprès du canton.

Je profite pour indiquer que les journées de sélection pour les U12 que nous organisons directement auprès de joueurs/parents nous à permis de mieux nous faire connaître et que de plus en plus de jeunes souhaitent participer aux sélections et nos tournois de fin de saison créent une motivation bienvenue auprès des joueurs et des parents et je pense que dans quelques saisons nos équipes de ligue nationale profiteront de ce travail.

Je vous rappelle que le tournoi des sélections aura lieu ce week-end (ascension), je vous y retrouverai avec plaisir si vous venez voir le futur du basket suisse (et vaudois).

Je remercie l'ensemble des membres du comité et le secrétariat pour leur engagement et tout l'énorme travail fourni au cours de cette saison, ainsi que les délégués et suppléants de l'AVB. Merci aussi à tous les membres des diverses commissions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de saison 2018-2019.

Bonnes vacances.

Method, le 28 mai 2019

Le président central AVB



José Fernández Utges

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE A.V.B. SAISON 2018/2019

Le mois de juin est synonyme de rapport d'activité résumant la saison écoulée. Cette dernière, avec ses nombreuses et diverses activités s'est déroulée sur le plan vaudois non sans quelques litiges habituels qui ont pu être réglés plus ou moins de manière satisfaisante même si cela a pu déplaire à certains ce qui en soit est normal compte tenu des attentes particulières des parties en cause.

Sur le plan vaudois, les championnats se sont déroulés à satisfaction de l'ensemble. Les finales des Coupes Vaudoises Jeunesse et Seniors se sont déroulées le dimanche 12 mai à l'UNIL et ont remporté un franc succès. Un grand Merci aux organisateurs.

Au niveau de la COBB, la saison s'est déroulée de manière très satisfaisante sauf sur la fin où elle a été entachée par deux recours de clubs vaudois. A ce sujet, bien des rancœurs et des sentiments d'injustice sont apparus rendant la tâche de votre serviteur très ardue et m'a mis dans une situation délicate et très inconfortable. Sans vouloir attiser des colères ou créer des polémiques j'aimerais juste attirer votre attention sur le fait que des directives régissent ces championnats et que mon rôle parfois ingrat est de faire respecter l'équité. Je peux vous certifier que ce n'est pas de gaité de cœur que je dois défendre les décisions prises par les membres de la Commission technique. J'aurai dû faire de même s'il s'était agi d'équipes venant d'autres ARS. Ces problèmes ont créé des animosités non seulement envers moi mais aussi entre protagonistes de notre association. De plus, l'émotionnel a largement pris le dessus et des entraîneurs, des joueurs/joueuses, voire des parents se sont comportés de façon inadéquate laissant éclater une colère malsaine alors qu'il s'agissait d'un problème de non-respect des règles de jeu. Le Final Four s'est déroulé à Martigny les 4&5 mai dernier avec, pour la 1ère fois, la catégorie U13 qui venait de rejoindre le mouvement Jeunesse. Sur 4 équipes en lice dans cette catégorie, ce n'est pas moi de trois équipes vaudoises qui étaient présentes. Se sont également qualifiées pour les ¼ de finale des CSJ en U20F; ES Pully, en U20M ; Pully et Nyon, en U17M ; Epalinges et en U15F ; Yverdon. Comme d'habitude, nous avons reçu un excellent accueil de nos voisins et amis valaisans. Quant au Challenge, il aura lieu le 8 juin à Marly/Fribourg. Cette compétition et les CSJ n'ayant pas encore en lieu de la rédaction du présent écrit, je ne peux vous donner d'autres résultats.

Lors de la dernière AG des délégués de Swissbasketball du 25 mai écoulé, une modification des statuts demandée par le président de l'ACGBA a été acceptée entraînant de fait la future dissolution de la COBB. Pour la saison prochaine, ce sera directement Swissbasketball qui organisera ces championnats supra territoriaux. Des informations vous seront ou vous été communiquées à ce sujet par les nouveaux organisateurs. La dissolution de la Conférence Ouest doit être prononcée prochainement par une AG extraordinaire.

Comme l'an passé, s'est déroulé dans notre AR le TFS durant le weekend de l'Ascension avec la participation de nos équipes U13F&M et U15F&M avec une remise des prix à Pully, Arnold Reymond. Là aussi, la rédaction de mon rapport étant faite avant cette échéance, je ne puis vous communiquer d'autres détails. Il me sera possible de vous faire un mini rapport oral lors de l'AG AVB du 19 juin.

En plus de ces compétitions intramuros, nos diverses équipes ont eu la chance de pouvoir prendre part à des Tournois internationaux à l'étranger comme suit :

U12 M :	Pentecôte 2019	Tournoi de St-Genis-Laval/Lyon/France
U13M :	Pâques 2019	Tournoi de Grigny/Lyon/France
U13F :	Pentecôte 2019	Tournoi de St-Genis-Laval/Lyon/France
U15F :	Pâques 2019	Tournoi de Berwiller/Alsace/France Tournoi de St-Genis-Laval/Lyon/France
U15M :	Pâques 2019 Juillet 2019	Tournoi de Grigny/Lyon/France Tournoi de Paris World Games

Hormis les U12F dont le contingent a malheureusement fondu comme neige au soleil toutes nos équipes ont pu participer à au moins un tournoi à l'étranger. A Grigny, pour la 1ère fois, nos U13M ont remporté de la meilleure des manières ce tournoi. Quant aux autres équipes, elles ont, comme à l'habitude, porté haut les couleurs de notre association. En conclusion, je désire encore adresser tous mes remerciements à toutes celles et ceux, membres de la CT, du CC AVB, parents, amis, épouses, officiels et bénévoles travaillant souvent dans l'ombre mais sans qui rien ne serait possible.

Michel Berthet

RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2020 COMMISSION MINI

Pour la saison 2018/2019, la commission mini se compose de 5 membres.

Les clubs ont été réunis 3 fois afin de coordonner, avec leur accord les tournois et d'en améliorer le déroulement ainsi que les règles et directives .

A ce jour, le nombre de membres licenciés est de

<u>Année de naissance</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>	<u>Total</u>
2008	U11	38	106	144
2009	U10	37	134	171
2010	U9	14	106	120
2011	U8	12	83	95
2012	U7	15	67	82
2013	U6	2	17	19
2014	U5	1	4	5
<u>Total</u>		119	517	636

Le championnat s'est déroulé comme suit :

En U11

20 équipes dont une équipe féminine 9 journées (+ 1 équipe fribourgeoise Marin acceptée pour 2 tournois)

En U9

Nous avons eu 8 journées organisées (maximum d'équipes inscrites 18)

En U7

8 journées ont pu être organisées (maximum d'équipes inscrites 15)

Le nombre de matches organisés pour une journée pouvait atteindre 80.

Les journées fédérales auront lieu le 8 et 9 juin 2019 à Berne.

Lors de notre séance du 23 mai 2019 les clubs ont décidé de poursuivre notre collaboration pour l'organisation des différents tournois et de reconduire les directives du mouvement mini. Il y aura deux journées de moins et les équipes

joueront deux matches par tournoi.

Cette saison les U11, U9, U7 ont été arbitrés par des arbitres minis, suivis à chaque journée par les formateurs arbitres minis qui ont fait un excellent travail. Merci à la Commission des arbitres du travail effectué cette saison.

Nous avons dû organiser un cours supplémentaire pour mini -arbitres en décembre afin d' aider les clubs qui n'avaient pas pu répondre à la convocation en septembre suite à des changements de responsables au sein des clubs.

Cette année nous avons 127 arbitres minis dont 42 nouveaux.

Parmi eux, 5 ont suivi le cours régional à Vétroz.

11 animateurs ont été formés et d'autres le seront d'ici fin juin.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes bénévoles, arbitres, entraîneurs et commissaires, ainsi que les membres de la commission, Dominique Michaux, Ashley Carr, Milos Jovanovic, Eric Darbellay pour leur travail tout au long de la saison et nous encourageons tous les clubs à continuer de former de plus en plus de jeunes joueurs et joueuses afin que notre sport prenne une place toujours plus importante en Suisse.

Anne-Catherine Doyer

responsable commission mini



REGLEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

A.V.B

Chapitre I

Principe

- 1.1 La Commission Technique, appelée ci-dessous CT, est responsable de la coordination des tâches techniques de l'Association.

Chapitre II

Tâches

- 2.1 La CT doit se réunir **aussi souvent qu'elle le juge nécessaire mais** au moins deux fois par saison.
- 2.2 Elle organise et administre :
- a) Les divers championnats cantonaux ~~les cours de formation pour entraîneurs~~
 - b) ~~les cours de perfectionnement pour entraîneurs~~
 - c) les sélections cantonales filles et garçons.
- 2.3.1. Elle accorde ou refuse les dérogations aux joueurs (ses), pour autant que les motifs invoqués soient justifiés et que ces dérogations ne gênent pas le développement du basket vaudois. Ces décisions sont ratifiées par le CC.
- 2.3.2 Pour ce qui est des **dérogations pour le surclassement**, il y lieu de se référer aux articles 4 et suivants du Règlement Technique.

Chapitre III

Composition

- 3.1 La CT se compose d'un président technique et d'un vice-président, lesquels font partie du Comité central de l'AVB.
- 3.2 La CT peut s'adjoindre, pour l'aider dans ses tâches, une ou plusieurs personnes. Elles font partie de la CT mais pas **nécessairement** du CC de l'AVB.
- 3.3 En cas de besoin, la CT peut mettre sur pied des sous-commissions.

Chapitre IV

Président technique

- 4.1 Le président technique est nommé par l'Assemblée Générale.
- 4.2 Il est responsable du secteur technique de l'AVB.
- 4.3 Il préside la CT.

Chapitre V

Devoirs des clubs

- 5.1 Les clubs (dirigeants - entraîneurs - joueurs - membres) sont tenus de se conformer aux prescriptions, directives, instructions et programmes de travail édictés par la CT.

- 5.2 Les clubs ont l'obligation, sur demande de la CT, de fournir la liste de leurs joueurs pouvant éventuellement évoluer dans les sélections. Le non-respect de cette disposition entraîne un émolument administratif.
- 5.3 Les clubs et entraîneurs ne peuvent pas faire obstacle à la participation des sélectionnés aux diverses manifestations, cas de force majeure exceptés et avec l'accord préalable de la CT et du CC. Le non-respect de cette disposition entraîne le fait que le ou les joueurs concernés seront évincés de l'équipe sélection pour la saison en cours.
- 5.4 Les clubs ont l'obligation d'annoncer, pour le **15 septembre**, les nom, prénom et adresse de tous les entraîneurs des équipes du club, y compris pour les U11 et U9. Ils indiqueront également **leurs niveaux s'ils sont porteurs d'un titre d'entraîneur J+S et FSBA SWISSBASKETBALL.**

Chapitre VI

Sélections

- 6.1 L'AVB, par le biais de la CT, a le devoir de valoriser les compétitions "Jeunesse".
- 6.2 Dans le but d'améliorer le bagage individuel et collectif des jeunes joueurs (ses) du canton, l'AVB, par l'intermédiaire des sélections, leur offre la chance de pouvoir se confronter aux meilleurs joueurs d'autres régions du pays ou de l'étranger.
- 6.3 La CT peut organiser un ou des tournois avec des clubs, des sélections cantonales, régionales ou nationales, suisses ou étrangères.
- 6.4 L'organisation de ces manifestations peut être déléguée à un ou plusieurs clubs de l'association.
- 6.5 Les équipes des sélections participent, dans la mesure des moyens financiers, aux tournois où elles sont invitées.

- 6.6 La CT organise, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de sélection de U12 à U15 F&M, les catégories supérieures étant du ressort de SWISSBASKETBALL. ~~dans les catégories Minimes garçons, Benjamins, Benjamines, Cadets, Cadettes. Les sélections Juniors ne sont pas exclues. Elles peuvent être mises sur pied en fonction des dispositions ou règlement de la collaboration FSBA-Associations cantonales.~~

Chapitre VII

Entraîneurs d'une sélection

- 7.1 La CT, en accord avec le CC, nomme, pour chaque sélection, un entraîneur-sélectionneur, (minimum J+S ~~1~~ **2+ pour toutes les catégories. Minis et Benjamins, Benjamines** – minimum J+S 2 pour les Cadets, cadettes et éventuellement juniors). L'entraîneur peut faire partie d'un club de l'AVB, (pour autant que, dans la mesure du possible, il n'entraîne pas une équipe de même catégorie), d'une autre association, d'un autre pays pour autant qu'il justifie d'une qualification équivalente à J+S ~~2+1,2~~ **2+1,2** ou plus).
- 7.2 L'entraîneur est sous contrat oral de septembre à juin, renouvelable annuellement. Il est défrayé selon le **un barème établi par la CT qui peut varier en fonction du coût de la vie ou des finances à disposition.** ~~figurant dans des directives émises au début de chaque saison. Il travaille en conformité avec les charges et avec un cahier des charges dont il aura accepté les termes. Il suit le programme établi par la CT.~~
- 7.3 L'entraîneur est directement subordonné à la CT, à qui incombe la surveillance du respect **du programme établi par la CT.** ~~des dispositions du cahier des charges.~~ Sur demande de la CT, il a l'obligation de fournir un rapport annuel qui doit parvenir au plus tard un mois avant la date de l'Assemblée Générale de l'AVB.
- 7.4 L'entraîneur peut s'adjoindre un assistant **ayant au minimum le degré 1 J+S** après accord de la CT. ~~Sauf dispositions contraires de la CT, il lui incombe de le défrayer en fonction de sa participation. En cas de litige, la CT tranchera.~~
- 7.5 L'entraîneur est autonome et organise son emploi du temps comme il l'entend, en tenant compte des devoirs imposés **par la CT.** ~~par son cahier des charges.~~
Il sélectionne ses joueurs (ses) :

- a) en fonction des listes remplies par les clubs et transmises par la CT
 - b) lors des tests de sélections organisé en début de saison en accord avec la CT
 - c) en visionnant des matchs de championnat
 - d) en visionnant des entraînements
 - e) ~~en fonction des ses propres critères et besoins pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés (cahier des charges – programme, etc..)~~
- 7.6 Dès le mois de septembre, les entraînements ont lieu, 1 à 2 fois par mois, en fonction des échéances (TFS - Tournoi, etc.), le dimanche, sur une demi-journée. Des stages, des entraînements en semaine ou des matchs amicaux peuvent être prévus. Les joueurs (ses) retenus(es) participent aux divers tournois cantonaux, fédéraux ou internationaux pour lesquels l'AVB reçoit des invitations ou obligations, sous peine de se voir évincés(es) de la sélection pour la saison en cours, cas de force majeure exceptés. Il en est de même pour des absences non justifiées aux entraînements, matchs amicaux ou stages.
- 7.7 ~~Un cahier des charges est établi par la CT pour les entraîneurs des sélections. Il figure dans des directives annexées au présent Règlement.~~ **Un programme, établi par la CT, chaque saison doit être respecté.**
- 7.8 L'AVB met à disposition de chaque sélection les salles nécessaires, les équipements, etc.
- 7.9 Outre le défrayement des entraîneurs, l'AVB doit prévoir, à son budget, les frais de location des salles, de déplacement, de subsistance, d'arbitrage, d'inscription aux tournois, de matériel, d'équipement et de frais divers.
- 7.10 En fonction des déplacements importants, notamment à l'étranger, une participation financière peut être demandée aux joueurs (ses) sélectionnés (ées).

Chapitre VII

Entraîneurs des équipes Jeunesse de l'AVB

- 8 **Tout ce qui touche à la formation des entraîneurs, cours de répétition, etc. est du ressort de SWISSBASKETBALL.** LA CT AVB peut sur demande de l'organe faîtière se mettre à disposition pour participer à une activité organisée par la Commission fédérale des entraîneurs.

Chapitre IX

Collaboration ~~FSBA~~ SWISSBASKETBALL -AR pour les sélections

- 9.1 La ~~FSBA~~ SWISSBASKETBALL est compétente pour organiser les sélections nationales dans les catégories Jeunesse.
- 9.2 La ~~FSBA~~ SWISSBASKETBALL doit choisir les joueurs (ses) pour ses sélections sur la base des sélections cantonales.
- 9.3 Si la ~~FSBA~~ SWISSBASKETBALL désire sélectionner 1 joueur (se) qui ne fait pas partie d'une sélection cantonale, elle doit prendre contact avec les organes compétents de l'Association pour définir les modalités de la sélection.
- 9.4 Un (e) joueur (se) sélectionné (e) pour les cadres nationaux a l'obligation de prendre part aux diverses activités de la sélection vaudoise. Un arrangement est toutefois possible afin d'alléger quelque peu le programme des entraînements de la sélection cantonale.
- 9.5 Un (e) joueur (se) ne peut refuser une sélection cantonale ou nationale, sauf cas de force majeure. Par son refus, il ou elle se verra fermer définitivement l'accès à ces sélections.

Chapitre X

Dispositions finales

Le présent Règlement annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Il a été adopté en Assemblée Générale des clubs le 19 juin 2019.

Il peut être modifié partiellement ou entièrement conformément aux statuts de l'Association Vaudoise de Basketball.

Les dispositions du présent Règlement prennent effet au 1^{er} juillet 2019.

Propositions Lausanne-Ville / Prilly

Proposition de modification du règlement technique

Article 4.3

Texte actuel :

Art. 4.3 Abrogé.

Nouveau texte :

Art. 4.3 Le fait de jouer 3 matchs dans une ou plusieurs catégories jeunes ne permet plus de jouer dans la série inférieure au cours de la même saison. Si le club possède plusieurs équipes dans la même catégorie pour les équipes jeunes, un joueur de l'équipe 2 peut jouer au maximum 2 matchs avec l'équipe 1. Au troisième match il est automatiquement qualifié dans cette équipe et ne peut rejouer avec l'équipe 2.

Motifs : un jeune peut commencer la saison avec l'équipe 1 et se rendre compte qu'il n'est pas qualifié pour ce niveau. Donc lui laisser la possibilité de pouvoir jouer et s'épanouir avec l'équipe la mieux adaptée à ses capacités.

Le 6 mai 2019

Catherine Gerber Lausanne-Ville/Prilly Basket

Proposition de modification des statuts

Article 11.3

Texte actuel :

L'assemblée générale est convoquée par le comité central 60 jours avant la date fixée, sous pli simple adressé aux clubs avec une copie par mail à l'adresse officielle des clubs. La convocation contiendra l'ordre du jour et sera affichée sur le site de l'AVB.

Nouveau texte :

L'assemblée générale est convoquée par le comité central, 60 jours avant la date fixée, par mail à l'adresse officielle des clubs. La convocation contiendra l'ordre du jour et sera affichée sur le site de l'AVB.

Article 11.4

Texte actuel :

Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'AG, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par pli simple et avec une copie par mail au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'AG.

Nouveau texte :

Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'AG, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par mail au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'AG.

Motifs : il me semble que nous avons décidé de convoquer l'AG par mail mais je n'ai pas trouvé quand cela a été décidé.. D'ailleurs la convocation pour l'AG 2018 ne nous est parvenue que par mail. Donc il serait logique que nos propositions soient également envoyées par mail uniquement.

Le 6 mai 2019

Catherine Gerber Lausanne-Ville/Prilly Basket

Proposition de modification des statuts

Article 23.1 f

Texte actuel :

23.1 f : N'existe pas actuellement.

Nouveau texte :

23.1 f : divers

Motifs : à l'APC j'estime qu'il est nécessaire d'avoir un point « divers » afin que les clubs puissent profiter de poser des questions. C'est une opportunité car les clubs n'ont pas souvent l'occasion de tous se rencontrer.

Le 6 mai 2019

Catherine Gerber Lausanne-Ville/Prilly Basket

Proposition de modification des statuts

Article 28.2

Texte actuel :

Fait appliquer les statuts et règlements de l'AVB et de Swissbasketball.

Nouveau texte :

Fait appliquer les statuts et règlements de l'AVB et de Swissbasketball. L'AVB et ses commissions émettent les directives nécessaires pour préciser et mettre en œuvre les règlements. Ces directives ne peuvent pas contenir des réglementations qui ne figurent pas ou qui contreviennent à ces règlements.

Motifs : afin que les exigences des directives soient en accord avec les règlements votés par l'AG AVB.

Le 6 mai 2019

Catherine Gerber Lausanne-Ville/Prilly Basket

DEMANDE DE DISCUSSIONS AU POINT DIVERS

Point 1 : Demande à l'AVB : concernant les rapports des AG

Les rapports 2016-2017 et 2017-2018 ne sont pas sur le site. Où peut-on les voir svp ?

Les budgets ne pourraient-ils pas figurer également sur le site de l'AVB ?

Point 2 : Svp, serait-il possible de revoir les championnats afin qu'ils se terminent

« fin avril ou au plus tard le 10 mai ». Il serait bien que les finales des CV AVB terminent le championnat.

Point 3 : Concernant les cours de CANDIDAT arbitre cantonaux : le coût de ce cours qui, je crois, s'élève à Fr. 250.- ne pourrait-il pas être pris en charge par l'AVB. C'est une question d'équité envers les clubs qui présentent chaque année des candidats alors que d'autres n'en présentent que rarement.

Point 4 : j'ai reçu deux factures concernant les taxes d'inscription ainsi que les frais du budget de fonctionnement. N'y comprenant rien je pense qu'il serait bien que tous puissent profiter de vos explications quant à ces facturations.

Point 5 : COBB : les clubs des autres AR sont au courant des décisions prises par la COBB mais pas les clubs de l'AVB. Pourquoi ?

D'autre part serait-il possible de voir les comptes ainsi que le budget de la COBB ? Afin que nous puissions savoir pourquoi nous payons. Merci.

Propositions Lausanne-Ouest

Assemblée AVB 2019

Proposition no1 - Modification du règlement concernant les quotas d'arbitre

1) Abaissement des émoluments pour manque de quotas d'arbitre

1^{ère} année : 500 CHF/ quota manquant

2^e année : 1000 CHF/quota manquant

3^e année : 2000 CH/quota manquant

4^e année : suspension d'une ou plusieurs équipes (uniquement pour la catégorie senior)

Les montants perçus par l'AVB sont intégralement versés à la commission des arbitres

2) Modification des règles pour les quotas jeunesse

De 1 à 3 équipes inscrites (U17 et U20) → 1 quota

De 4 à 6 équipes inscrites (U17 et U20) → 2 quotas

Dès 7 équipes inscrites (U17 et U20) → 3 quotas

Pour les équipes senior, le club doit toujours fournir 1 quota par équipe inscrite en championnat

3) Modification de la comptabilisation des quotas

Pour rétablir une équité d'efforts à fournir de la part de chaque club envers l'arbitrage, la proposition vise à comptabiliser uniquement les quotas des arbitres qui sont engagés sur le terrain dans les divers championnats vaudois.

4) Intégration du règlement des quotas dans le règlement technique

Actuellement, il n'y a pas d'article auquel se référer pour la réglementation des quotas à fournir, notamment sur le site internet de l'AVB (excepté un PV de l'AG datant d'il y a près de 10 ans). La proposition vise également à intégrer ces nouvelles dispositions dans le règlement technique concernant les obligations des clubs engagés en championnat.

Proposition no2 – Commission de réflexion permanente

- Mise en place d'un espace de communication permanent sous la forme d'une commission de réflexion, qui permettrait aux acteurs de terrain de solliciter à tout moment les membres de la commission pour alerter l'AVB des problèmes rencontrés au quotidien (exemple des problèmes de licences swissbasketball)
- Rédaction d'un rapport annuel avec des propositions concrètes de la part de la commission qui serait transmises chaque saison lors de l'AG pour faire remonter les besoins ou mécontentements des acteurs de terrain
- Renouvellement des membres de cette commission tous les deux ans, lors des diverses élections de l'AVB.

Proposition de Blonay Basket

Voici ma proposition:

Suppression des quotas demandé au club

Nouvelle proposition :

Obliger les clubs à inscrire des mini arbitres au cour de saisons
(nombres à définir en fonction du nombres d'équipe dans le club).

Arguments:

Soutenir la formation et éviter le passage d'arbitre de club en club car
paie plus (surenchère).

Forcer les club à former de nouveaux arbitre

Si besoin de compléments dite moi.

Espere que je suis dans les temps des 40 jours.

Amitié sportive

Raphaël

Blonay basket

NB Cette proposition n'étant pas parvenue au secrétariat par courriel postal mais uniquement par courriel, elle sera traitée dans la rubrique divers.

*Propositions du comité
Concernant les statuts centraux*

Modification de l'article 17 des statuts :

Article actuel :

17.2 Chaque club ayant inscrit durant la saison en cours au moins une équipe (minimum 10 joueurs catégorie "jeunesse" (minis exceptés)) en championnat cantonal, régional ou national, dispose de DEUX voix, pour autant qu'il ait rempli ses obligations statutaires et financières

Nouvel article :

17.2 Chaque club ayant inscrit durant la saison en cours au moins une équipe (minimum 10 joueurs) en catégorie "jeunesse" (mini-basket exceptés) **et au moins une équipe senior (minimum 10 joueurs)** en championnat cantonal, régional ou national, dispose de DEUX voix, pour autant qu'il ait rempli ses obligations statutaires et financières.

Article actuel :

17.5 Le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté qui détient une procuration valide, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central. 17.6 Les clubs qui ne sont pas représentés en assemblée générale sont frappés d'une amende de Fr. 100.-, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.

Nouvel article :

17.5 Le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté **licencié pour la saison en cours qui détient une procuration valide figurant sur la liste des signatures remises au secrétariat en début de saison**, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central. 17.6 Les clubs qui ne sont pas représentés en assemblée générale sont frappés d'une amende de Fr. 100.-, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.



ASSOCIATION VALOISE DE BASKETBALL

COMMISSION DISCIPLINAIRE ET DE PROTETS
Alexandre Favini

Bussigny, juin 2019

RAPPORT PRESIDENT CDP 2018-2019

Une nouvelle saison se termine et je dois dire que l'activité pour la Commission disciplinaire et de protêts a été passablement calme. Ce qui est une bonne chose en tant que tel. Si le nombre de rapports d'arbitre reçus et adressés à la CDP pour faire état de comportement, de paroles ou de gestes qui ne sont pas fair-play, est à la baisse par rapport aux années précédentes, je ne peux que m'en réjouir. Mais pas seulement mes collègues et moi-même de la CDP, mais également les membres de l'AVB dans leur entier, et surtout les principaux acteurs, joueuses, joueurs, entraîneurs, arbitres et dirigeants qui doivent sentir et apprécier combien il est plaisant et possible de pratiquer notre beau sport dans un esprit d'équipe positif, sportif certes, mais respectueux de l'adversaire et du corps arbitral.

Voici pour illustrer mes propos les statistiques de cette saison :

9 personnes ont été dénoncées par rapport d'arbitre. Ces sont des comportements qui n'ont pas leur place sur les terrains de basket qui ont été rapportés. Des déclarations inappropriées, insultes ou propos agressifs entre joueurs ou vis-à-vis des arbitres. Je relève à ce stade que cette saison n'a pas vu de situation de bagarre, ni de franche empoignade pouvant amener des débordements violents ou démesurés. Et je dois dire que cela me soulage par rapport aux dernières saisons qui avaient connu plusieurs de ces épisodes peu dignes d'un match entre deux équipes s'affrontant dans le cadre des valeurs véhiculées par notre sphère orange.

Ce ne sont donc que quelques avertissements, amendes peu élevées ou quelques matchs de suspension pour les incriminés. Je laisse ce terme au masculin, car pour cette saison, aucun rapport d'arbitre n'a été adressé à l'attention de la gente féminine.

Je formule comme vœux pour la prochaine saison que nous continuions toutes et tous à contribuer à ce que chaque événement, chaque entraînement, chaque match se poursuivre dans une atmosphère sportive et de concurrence saine dans le respect des uns et des autres.

Pour terminer, j'aimerais remercier infiniment mes collègues de la commission, tous les membres de l'AVB, le corps arbitral et tous les licenciés.

Un bel été à toutes et à tous.

Commission de Discipline et Protêt

Le Président

Alexandre Favini